A_32 Réaliser les contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds N20 et H18

Etat d'information création : 24.05.11 actualisation : 20.11.2024

Fiche adoptée par le CE / juin 2011
Approuvée par le CF / juin 2013
Adaptation adoptée par CE / mai 2018
Approuvée par le CF / février 2019
Adaptation adoptée DDTE / 20.10.2024

But

Relier la Suisse à l'étranger par une voie de communication de standard autoroutier.
Evitement du centre historique de La Chaux-de-Fonds par une route principale H18 de contournement Est pour relier Les Franches-Montagnes et le Jura bernois à la N20.

Priorité stratégique : Elevée

Objectifs spécifiques

- Amélioration des liaisons routières avec les territoires voisins en Suisse et à l'étranger;
- Désengorgement et valorisation des centres urbains du Locle et de La Chaux-de-Fonds;
- Renforcement des effets du Projet d'Agglomération par l'adaptation du réseau des routes dans le sens d'une mobilité multimodale;
- Diminution des nuisances environnementales et respect des normes légales.

Priorités politiques **A Accessibilité : relier**

Ligne d'action **A.3 Réorganiser le réseau routier**

Renvois Conception directrice ☐ Projet de territoire ☒ p. 14 Carte PDC ☒

Organisation

Instances concernées

Confédération:	OFROU
Canton:	SPCH
Régions:	
Communes:	Le Locle, La Chaux-de-Fonds
Autres:	Franches-Montagnes (JU), Jura bernois (BE)
Pilotage:	**SPCH**

Réalisation

☐ immédiatement (-2018)
☐ court terme (2018-22)
☒ moyen terme (2022-26)
☐ permanent

Ligne d'action

☐ générale
☒ spécifique

Etat de coordination des

☒ Coordination réglée
☒ Coordination en cours
☐ Information préalable

Mandats / Projets

M1 P1 – P2

Mise en œuvre

Principes d'aménagement et de coordination valables pour toutes les autorités

1. Coordonner et assurer la complémentarité des projets N20 et H18 avec le RER Neuchâtelois.
2. Construire un contournement Est de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour relier les Franches-Montagnes et le Jura bernois sans devoir emprunter le centre-ville (H18).
3. Désengorger les centres des deux villes en créant des tronçons de contournement afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, revaloriser les espaces urbains, de favoriser les TP et de la MD à l'intérieur des localités (cf. Projet d'Agglomération RUN).
4. Sécuriser la MD, piétonnière en particulier.
5. Favoriser les transports publics en traversée de localité.

Compétences du canton et des communes
Le canton :

- développe, en collaboration avec la ville de La Chaux-de-Fonds, un projet de contournement est du centre-ville et de requalification de la rue de l'Hôtel-de-ville entre le giratoire du Bas-du-Reymond et les Petites Crosettes, point d'accrochage sud de la partie souterraine du futur contournement Est par la H18, évitant le centre historique de la ville;
- prend des mesures d'accompagnement afin d'encourager les usagers à utiliser les contournements, à faciliter le trafic des TP, à développer la MD et à améliorer de manière générale la sécurité routière.

Les communes :

- planifient conjointement avec le canton la mise en place de mesures d'accompagnement qui ont pour objectifs de dissuader le trafic de transit de traverser les localités, de redistribuer une partie du trafic origine-destination sur les contournements, de réduire les nuisances environnementales dans les centres-villes et de favoriser les modes de transports alternatifs.

Mandats (éléments à prendre en compte, études à entreprendre, mandats concrets aux autorités, etc.)

M1. Le canton poursuit les études de recherche d'une solution visant à limiter le trafic au centre-ville par un contournement Est H18 (court terme– coordination réglée).

Projets au sens de l'art. 8 al.2 LAT

P1. Contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds (N20) (réalisation à partir de 2022 - coordination réglée).

Autres projets

P2. Contournement Est de la ville de La Chaux-de-Fonds (H18) (réalisation dès 2021 – coordination réglée).

Interactions avec d'autres fiches

- A_26 Modérer le trafic dans les zones urbanisées
- A_27 Promouvoir la mobilité douce
- U_21 Valoriser et revitaliser les espaces publics
- U_24 Assainir le bruit du trafic routier
- R_31 Développer le tourisme

Autres indications

Références principales

- LRVP (2020)
- *Route principale N20 (NE) Le Col des Roches - Bas-du-Reymond* (projets détaillés)
- *Projet d'Agglomération RUN*
-

Indications pour le controlling et le monitoring

- Réalisation des projets
- Suivi des effets des aménagements et des mesures d'accompagnement

Dossier

Localisation **Haut du canton**

Problématique et enjeux

Le trafic privé est en perpétuelle augmentation et traverse aujourd'hui le centre des localités du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Aux heures de pointes du matin et du soir, les centres-villes sont complètement congestionnés et les TP sont pris dans ces embouteillages.

Avec la potentialité du développement de la zone industrielle du Crêt-du-Locle (7'000 à 9'000 postes de travail à complet déploiement) et le projet EUROPAN au sud-ouest du Locle, cette problématique va aller en s'accentuant.

Il faut aujourd'hui planifier des infrastructures qui peuvent à la fois solutionner la problématique des engorgements existants dans les centres-villes et recevoir une partie de l'augmentation du trafic futur produite par des pôles de développement, générateurs de déplacements.

Le transfert modal sur les TP doit être favorisé et cela nécessite que les TP puissent circuler sans entrave sur des voiries non saturées.

Des évitements des centres du Locle et de La Chaux-de-Fonds par des contournements routiers et autoroutiers, doublés de la mise en place de mesures d'accompagnement ainsi que le développement conjoint des transports publics sont les éléments clés permettant d'atteindre les objectifs visés :

- désengorgements des centres des localités du Locle et de La Chaux-de-Fonds;
- amélioration de la qualité de vie des habitants;
- valorisation des espaces urbains;
- sécurisation des usagers de mobilité douce.

La réalisation du RER neuchâtelois est un élément supplémentaire permettant à terme la résolution de la gestion de la mobilité dans le Haut du canton et dans le développement de ses zones industrielles.

Le reclassement de cette route principale H20 en route nationale est l'opportunité pour le canton de voir se réaliser les évitements du Locle et de La Chaux-de-Fonds, par un financement de la Confédération. Pour cela, il s'agit d'une part pour le canton de soutenir auprès de la Confédération la nécessité de ces évitements, et d'autre part de continuer la planification des projets détaillés afin de permettre leur réalisation dans les meilleurs délais.

La décision finale cantonale relative au projet d'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds est entrée en force en 2012. Le Projet d'Agglomération RUN prévoit des mesures de requalification de la rue et du quartier de l'Hôtel de ville en vue de retrouver l'attractivité de l'entrée de ville, en parallèle des mesures d'évitement du centre de La Chaux-de-Fonds (PA RUN 2016). Le projet d'évitement du centre-ville de la Chaux-de-Fonds (H18) a été soumis quant à lui au verdict populaire en novembre 2021.

Plan directeur cantonal

Réseau routier cantonal

A_31 Réorganiser le réseau routier

A_32 Réaliser les contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds N20 et H18

Données de base	Mesures du PDC		Report carte de synthèse
	═	Axe de transit transfrontalier des Microtechniques : Renforcement / Construction N20	●
—		Route nationale	●
—	═	Route principale suisse : Principe de tracé H10 et H18 - Construction N20	●
—		Route cantonale principale	●
—		Route cantonale secondaire	●

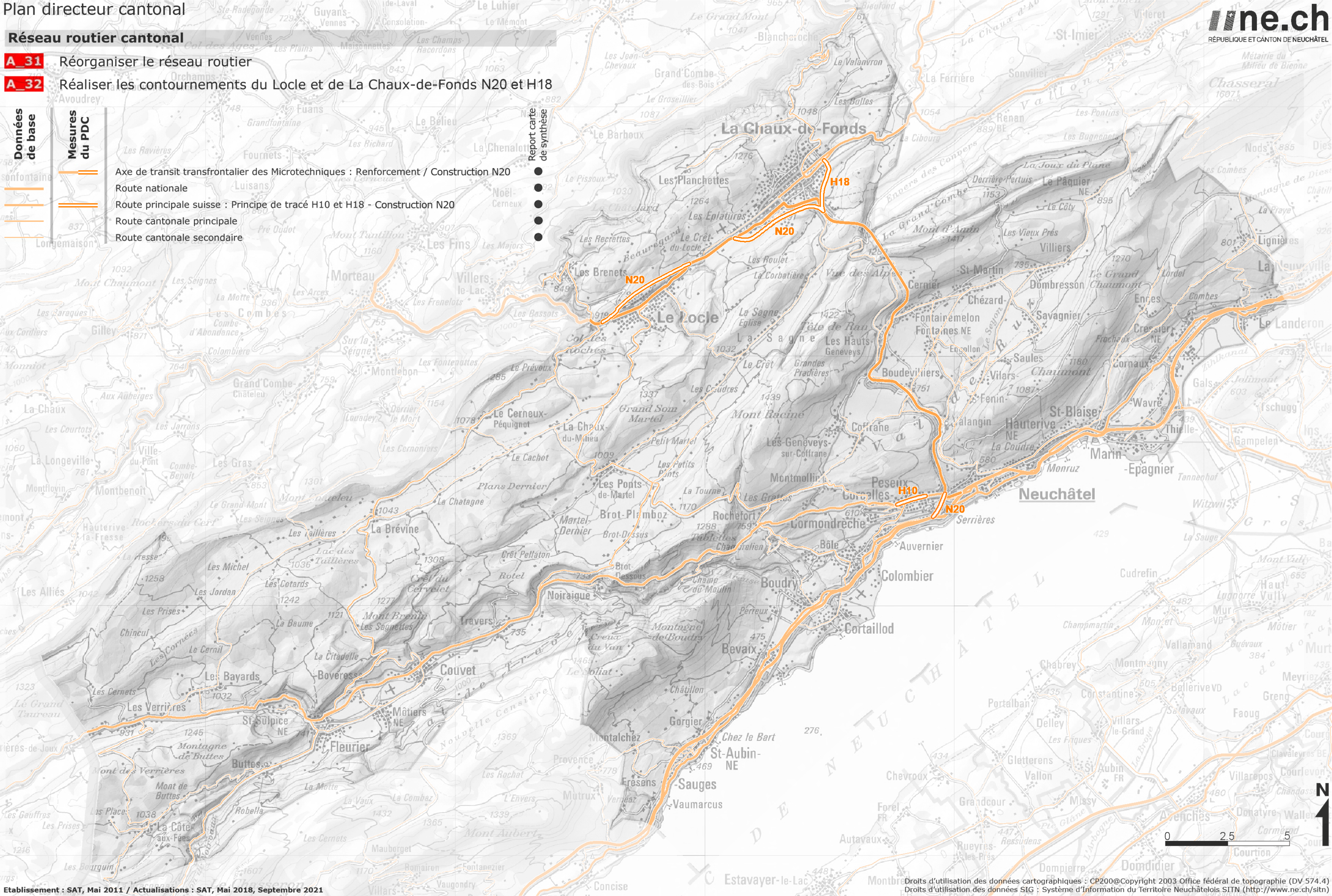

Etablissement : SAT, Mai 2011 / Actualisations : SAT, Mai 2018, Septembre 2021

Droits d'utilisation des données cartographiques : CP200@Copyright 2003 Office fédéral de topographie (DV 574.4)
Droits d'utilisation des données SIG : Système d'Information du Territoire Neuchâtelois SITN (http://www.ne.ch/sitn)

ne.ch RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL